

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 avril 2021

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32  
Nombre de représentés : 06  
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2021-044

**CESSION DE L'ÎLOT N°1 DE  
L'OPERATION « LES PORTES  
DE L'OCEAN »  
SUBSTITUTION DU  
BENEFICIAIRE ET  
PROROGATION DE LA DUREE  
DE LA PROMESSE DE VENTE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite le 6 avril 2021  
et affichée le 7 avril 2021.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le : 21 AVR 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi treize  
avril le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au  
Complexe Sportif Municipal, après convocation légale  
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard  
Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Bibi-Fatima  
Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.  
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-  
Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude  
Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme  
Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M.  
Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela  
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M.  
Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjointe, (par M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjointe), M. Fayzal  
Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe),  
Mme Brigitte Laurestant (par M. Alain Iafar), Mme  
Honorine Lavielle (par Mme Véronique Bassonville), M.  
Patrice Casimir (par Mme Firose Gador), Mme Valérie  
Auber (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup>  
adjoint à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Bertrand Fruteau.

.....  
.....

Affaire n°2021-044

**CESSION DE L'ILOT N°1 DE L'OPERATION « LES PORTES DE L'OCEAN »  
SUBSTITUTION DU BENEFICIAIRE ET PROROGATION DE LA DUREE DE LA  
PROMESSE DE VENTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** l'appel à projets urbains, lancé par la commune de Le Port désignant le groupement ICV- OPALE ALSEI-SEMADER pour réaliser l'Ilot n°1 de l'opération « Portes de l'Océan » ;

**Vu** la délibération municipale n°2019-021 du 13 mars 2019 relative à la cession du terrain d'assiette de l'Ilot n°1 du projet urbain dénommé « Les Portes de l'Océan » au profit du groupement ICV – OPALE ALSEI-SEMADER ;

**Vu** la promesse de vente, signée entre la société « Immobilière Cœur de Ville Développement » et la ville de Le Port le 13 août 2019, fixant au 31 mai 2021 au plus tard la réitération de la vente par acte authentique ;

**Vu** la refonte du groupement lauréat de l'appel à projets ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 31 mars 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 13 avril 2021 ;

**Considérant** les retards pris par les parties dans la conception, le financement et la commercialisation du projet urbain partenarial en raison du contexte sanitaire Covid-19, il y a lieu de modifier par avenant les termes de la promesse de vente précitée ;

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la conclusion d'un avenant à la promesse de vente signée le 13 août 2019 autorisant les modifications suivantes :

- La société par actions simplifiées « Les Portes de l'Océan », sise à Le Port, 40 rue Louis Bréguet, propriété de la société GROUPE OPALE-ALSEI, membre majoritaire du groupement lauréat sera substituée dans les droits et obligations

de la société « Immobilière Cœur de Ville Développement » dans le cadre du projet urbain défini ci-avant ;

- Les délais de signature de l'acte authentique de vente seront prorogés jusqu'au 30 octobre 2022 au plus tard, pour permettre aux parties de finaliser le montage opérationnel, financier et commercial du programme des constructions fixé sur l'ilot n°1 de l'opération « Les Portes de l'Océan » ;
- Les autres conditions suspensives de la vente demeurent inchangées ;

**Article 2** : de dire que l'avenant à la promesse de vente interviendra le 31 mai 2021 au plus tard ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer le présent avenant à la promesse de vente et tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**